

Gratuité du traitement des PVVIH par les ARV

Le Président a annoncé, les malades attendent

« La lutte contre la pandémie du VIH SIDA sera renforcée à travers la gratuité du traitement par les antirétroviraux pour compter du 1er janvier 2010. »

Blaise Compaoré, Discours à la Nation, 31 décembre 2009



Selon l'OMS et l'ONU SIDA, le traitement antirétroviral est composé des antirétroviraux et services nécessaires au traitement (soutien du traitement et examens de laboratoire).

Deux ans après, la promesse du Président du Faso n'est toujours pas une réalité. Des malades n'ont pas accès aux antirétroviraux parce qu'ils n'ont pas l'argent pour payer les examens biologiques

Une politique nationale de santé inéquitable

Le système de santé burkinabè est basé sur l'un des principes de l'Initiative de Bamako, dont le plus important est la contribution financière des malades aux soins de santé. En l'absence d'une assurance maladie, les patients sont ainsi obligés de payer directement les coûts des services de santé à leur point d'accès. Cette situation a créé une grande iniquité dans l'accès aux soins entre personnes nanties et personnes défavorisées. Des maladies comme le VIH/SIDA, le paludisme et tuberculose mettent fortement à nu cette iniquité dans l'accès aux soins. Le gouvernement est souvent contraint d'adopter des politiques de subventions partielles ou totales concernant certaines pathologies ou groupes de personnes cibles.

Dans le cas spécifique du VIH/SIDA, le Burkina Faso a commencé la subvention des traitements en 2002.

La subvention totale des médicaments contre les infections opportunistes était effective dès le départ, mais les médicaments antirétroviraux et les examens biologiques étaient soumis à subvention partielle. Chaque PVVIH devaient ainsi déboursier cinq mille francs CFA (8 euros) pour ses ARV et trois mille franc CFA (6 euros) pour son suivi biologique. Ces mesures gouvernementales excluaient une grande partie des PVVIH de leur traitement. Elles étaient non seulement, sources d'exclusion et d'iniquité, mais également source d'appauvrissement et d'aggravation de la vulnérabilité socioéconomique des personnes infectées et affectées.

Les examens biologiques sont incontournables dans le traitement par les antirétroviraux

- Le bilan initial est fondamental pour le début du traitement antirétroviral. Selon les recommandations de l'OMS, dans le contexte des ressources limitées, l'état clinique du patient peut orienter le clinicien dans sa décision de la mise sous ARV. Mais au Burkina Faso, de nombreux prescripteurs refusent toujours la mise sous ARV sans le bilan initial. La conséquence est que des PVVIH, dans des états cliniques très graves restent sans traitement ARV et vont sans doute en mourir.
- Les ARV sont des médicaments qui ont un grand potentiel de toxicité pour certains organes. Le suivi biologique permet de surveiller l'état de ses organes pour prévenir la naissance des complications liées au traitement.
- Le VIH, est un virus très mutant vis-à-vis des médicaments antirétroviraux. Le suivi biologique permet de suivre l'efficacité ou l'échec des traitements pour les réadapter.



«Ma santé se dégrade. Le médecin vient de me dire que les médicaments ont causé des dégâts graves au niveau de mon foi. Il a dit qu'il n'a pas pu voir ça très tôt parce que je refuse de faire les examens de laboratoire. Mais je ne refuse pas. Je vous jure. C'est parce que je n'ai pas l'argent pour payer les examens»

Mme BAZIÉ / OUANGRÉ Thérèse, séropositive.

Tout comme les ARV, les examens biologiques doivent être gratuits

Le RAME a ainsi engagé en 2003, un plaidoyer pour obtenir des autorités nationales la gratuité du traitement antirétroviral (ARV plus examens biologiques) des PVVIH.

Plus de 200 organisations nationales et internationales ont signé la charte de revendication à travers l'Union Sacrée pour le traitement gratuit des malades du Sida (US SIDA).

En décembre 2009, le Chef de l'Etat, président du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST a déclaré la gratuité du traitement antirétroviral au Burkina Faso.

Ainsi, depuis janvier 2010, les médicaments antirétroviraux et les examens biologiques liés à leur prise sont sensés être gratuits par décision présidentielle.



« Les examens de laboratoire coutent trop chers. Le Président aurait mieux fait de nous laisser payer les ARV

et nous faire les examens gratuitement. Je suis souvent obligée de punir ma famille pour faire mes examens. Cela me fait mal, mais si ma santé se dégrade, je ne pourrai plus travailler et nourrir ma famille. »

Mme TARNAGDA Marthe,
séropositive sous ARV depuis 2005.

Des dépenses catastrophiques pour les PVVIH

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Il est classé 161ème sur 169 selon l'indice de développement humain 2010 publié par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD). La proportion de la population vivant avec un revenu inférieur au seuil (108 454F/an 165 euros) national de la pauvreté est de 43,9%. La plus part des personnes vivant avec le VIH sont dans cette tranche de la population. L'extrême pauvreté des PVVIH est la cause de la vulnérabilité due à l'infection ou est la conséquence de celle-ci. C'est sans doute la raison pour laquelle le Président de la République a déclaré la gratuité du traitement antirétroviral. Mais dans la pratique, la mise en œuvre de la décision présidentielle n'accorde que la gratuité des médicaments antirétroviraux. Les examens biologiques pour le début et le suivi du traitement restent donc toujours payants. Ils sont estimés à environ 106 250 FCFA (162 euros) par an, soit 97% du seuil de pauvreté. Le système national de subvention permet d'accéder théoriquement aux examens biologiques à 36 000 FCFA (55 euro) par an (3 000 FCFA par mois). Ce montant représente tout de même 33% du seuil de pauvreté. Les dépenses sur les examens biologiques sont des dépenses catastrophiques pour les PVVIH au Burkina Faso.

Malgré que cette décision émane du Président de la République, il est constaté sur le terrain une mise en œuvre partielle. En effet seul les médicaments antirétroviraux sont actuellement gratuits. Les examens pour le bilan initial (préalable pour l'initiation du traitement ARV) et les examens pour le suivi biologique demeurent payants. Les fréquentes ruptures de stock et les pannes des appareils de laboratoire rendent caduque le principe de la subvention des couts de ces examens, parce que les malades sont obligés de les réaliser au niveau du privé.

Au nom de la parole donnée, le Président de la République, Président du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST, doit veiller à la gratuité effective du traitement par les antirétroviraux au Burkina Faso.

RAME

Réseau Accès aux Médicaments Essentiels

Influencer les politiques en faveur de la santé pour tous.

PARCOURS DE SURVIE DES PVVH AU BURKINA FASO



ETAT DE SANTE DEPLORABLE
Mourra si pas accès aux ARV

EXAMEN INITIAL
PAS D'ARGENT
REPARTEZ A LA CASE DÉPART

CMA ARV disponibles et gratuits

CSPS ARV
Non disponibles
REPARTEZ A LA CASE DÉPART

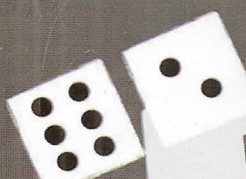
ACCES AUX TRAITEMENTS A.R.V. VIE SAUVÉE

HOPITAL A.R.V GRATUIT

BILAN BIO
PAS D'ARGENT
REPARTEZ A LA CASE DÉPART

DOSAGE CD4
PAS D'ARGENT
REPARTEZ A LA CASE DÉPART

A.R.V GRATUIT



Le président a changé une règle au jeu de survie des séropositifs
MAIS LES PIEGES RESTENT MORTELS

2011